Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 064-216404228-20250411-DEL_25_11_04_5C-DE

Oloron Sainte-Marie

Direction Générale des Services

Conseil municipal du 11 avril 2025
DELIBERATION

Rapporteur : M. Jean CONTOU-CARRÈRE

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas MALEIG

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 29
Nombre de votant-e-s : 32

Etaient présent-e-s :
M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean CONTOU-CARRÈRE, Anne BARBET, Stéphane LARTIGUE, Adjoints,
M. Philippe GARROTÉ, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE, Mme Monique ASSO, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSENY, M. Jacques MAISONNEUVE, Mme Yona TORCAL, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, M. Pierre BAHOUM, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Philippe GARROTÉ,
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à Mme Anne SAOUTER,
- Mme Sabine SALLE donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA.

Était absent :
- M. Saïd SOUITA.

5c - ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025 – BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

Le projet de Budget Primitif 2025 du Service Annexe de l'assainissement est équilibré comme suit :

- **SECTION INVESTISSEMENT :**

  - Dépenses : 1.570.225,00 €

Dont 1.145.947,96 € de dépenses d'équipement (dont RAR) et 314.277,04 € de remboursement de dette en capital.

  - Recettes : 1.570.225,00 €

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 064-216404228-20250411-DEL_25_11_04_5C-DE

→ Dépenses :

Les principaux programmes inscrits sont les suivants :

• Travaux divers d'assainissement (dont RAR) :	55.792,22 €
• Modernisation postes de refoulement (dont RAR) :	25.123,00 €
• Matériel informatique :	1.500,00 €
• Dispositif télé-relève (RAR AP/CP) :	16.854,50 €
• Métrologie STEP :	4 000,00 €
• Dégrilleur – by pass (dont RAR) :	239.957,25 €
• Réhabilitation Avenues Lasseube et Précilhon (AMO) :	51.000,00 €
• Réhabilitation EU avenue Georges Messier (dont RAR) :	451.976,40 €
• Acquisition matériel station :	50.000,00 €
• Acquisition matériel divers (dont RAR) :	20.718,99 €
• Aire de fermentation (dont RAR) :	229 025,60 €

→ Recettes :

Subventions :	12 900,00 €
Emprunt :	595 000,25 €
Amortissement des immobilisations :	575 000,00 €
Excédent 2024 reporté :	93 818,06 €
Dotation en réserves :	193 506,69 €
Virement de la section d'exploitation :	100 000,00 €

- **SECTION D'EXPLOITATION :**

  - Dépenses : 1.834.600,00 €
  - Recettes : 1.834.600,00 €

→ Dépenses :

Par rapport aux prévisions du budget 2024, les charges à caractère général sont en diminution de 5,69 %.

Le chapitre 012 – Charges de personnel est en diminution de 4,27 % par rapport aux prévisions 2024.

Il est précisé que, depuis l'exercice 2017, les charges de personnel incluent non seulement les charges du personnel salarié du service et les frais d'utilisation du service mutualisé de la Commande publique porté par la Communauté de communes, mais également les charges du personnel affecté par la commune au service de l'eau potable, lesquelles étaient comptabilisées antérieurement en charges de gestion courante.

Ainsi, comparativement au budget 2024, les charges prévisionnelles du personnel du service sont en diminution de 7,24 %.

→ Recettes :

Le prix global du mètre cube d'eau assaini est fixé à 2,605 € HT pour l'Oloronais et comprend le prix du mètre cube d'eau assaini (hors redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif) qui reste fixé à 2,50 € HT et la contre-valeur correspondant à la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif devant être répercutée sur chaque abonné sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, fixé à 0,105 €/m³. La part fixe reste fixée à 14,85 € HT.

Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le
ID : 064-216404228-20250411-DEL_25_11_04_5C-DE

Après avis favorable du Conseil d'exploitation en date du 25 mars 2025,

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2025 du Service de l'assainissement arrêté aux montants cités,

- **FIXE** le prix global du mètre cube à 2,605 € HT, étant précisé que ce prix comprend la contre-valeur correspondant à la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectifs, et le montant de la part fixe à 14,85 € HT,

- **DIT** que les tarifs prévus sur la grille tarifaire jointe en annexe sont applicables sur les factures émises au cours de l'année 2025.

Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, **à l'unanimité,**

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 11 avril 2025.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHÉ LE 16/04/2025

Bernard UTHURRY